

En début de réunion, les coteries demande la parole:

Jocelyne EMERIAUD charpentier et de **Lucie BRANCO** tailleur de Pierre.

Jocelyne expose son envie d'engagement, son besoin d'être et de créer le groupe des Référentes rapidement au travers de l'Adoption et de la Réception.

Elle trouve le temps trop long depuis les assises et souhaite un engagement rapide des compagnons.

(Jocelyne et Lucie participent depuis de nombreuses années aux réunions)

- que doit on faire ?
- Que pensez vous du projet ?

Lucie « il faut créer le premier noyau de Référentes »

Ces deux femmes posent la question d'un esprit de corps par l'Adoption des plus anciennes.

Les conditions pour être adoptées :

- Aimer son métier
- Aimer le voyage
- Aimer la vie communautaire
- Etre fraternelle et généreuse.

Au travers d'un tour des villes, il s'avère que les décisions d'assises concernant les lieux de vie ne sont pas toujours respectées. Ceci peut s'expliquer par l'urgence de la situation.

Le compagnon SHAFFNER :

« donnons les moyens aux Directeur Régionaux de faire le nécessaire dans la location d'appartements »

Le compagnon **COURTIN** donne son accord et établira un courrier en ce sens aux D.R. et provinciaux.

Il n'y a pas de problème au sein l'association ouvrière pour mettre en œuvre les décisions des assises de Troyes. Ces lieux de vie féminin sont vitaux pour créer l'osmose entre elles.

En effet elles travaillent, mangent, font les cours avec les Pays coteries, c'est un besoin qu'elles éprouvent, à posséder leurs espaces personnels lorsqu'elles sont en groupe.

Dans certaines villes, elles ont des studios séparés, ceci dans la même ville.

Exemple Nantes où trois studios sont loués, elles vivent séparément !!!

Les adoptées seront les plus anciennes :

- * **Jocelyne EMERIAUD**
- * **Lucie BRANCO**
- * **Carine LEJEAU**
- * **Erika PATT (allemande)**

Charpentier
Tailleur de pierre
Tailleur de pierre
Menuisier

les couples d'accueil (terme remplaçant les couples parrains) :

Doivent dès l'arrivée dans les villes se manifester auprès des jeunes filles ou vice versa.

Leur rôle est en quelque sorte de faciliter le contact du fait de l'éloignement des jeunes filles des Maisons de compagnons.

Ils doivent favoriser l'accueil des jeunes filles afin qu'elles se situent, créent l'harmonie entre elles, et soient rassurées.

Ils doivent être à l'écoute des interrogations pour ensuite contacter les personnes susceptibles de donner une réponse ou une solutions à celles-ci.

Ces personnes seront : nos Mères, Dame Hôtesse, provinciaux, directeurs régionaux, prévôts, maîtres de Cayenne, maîtres de métiers, responsables de corporation, équipe d'accompagnement.

Une réunion trimestrielle entre jeunes filles et couples d'accueils est souhaitable afin de faire le point dans leurs lieux respectifs.

Ces couples d'accueil sont le trait d'union entre elles et les personnes responsables. Il est évident qu'elles ont ce besoin, il ne leur est pas facile d'exprimer certains soucis directement aux responsables ou prévôts, l'épouse du couple d'accueil devient une interlocutrice privilégiée.

Des efforts de communication seront à faire afin de présenter le compagnonnage féminin aux différentes communautés de nos maisons. Cela se fera par des réunions en prenant exemple de l'expérience de l'année dernière.

Actuellement il y a 206 jeunes filles externes dans les métiers

46 itinérantes tous métiers

dont 9 tailleurs de pierre qui se définissent ainsi en ancienneté après l'apprentissage :

2	3 ^{ème} année
3	2 ^{ème} année
4	1 ^{ère} année

plus Lucie sédentaire.

Toutes ces coteries sont issues des CFA des Compagnons du Devoir.

L'adoption :

Les plus âgées deviennent des Référentes pour les plus jeunes.

Il faut également informer les jeunes filles que pour la 1^{ère} adoption elles peuvent choisir un compagnon Tailleur de pierre ou un pays, coterie par affinités et définir la façon dont elles s'intègrent dans leur corporation.

Il est bien entendu que l'adoption créera un groupe de Référentes pour les plus jeunes dans le but d'un compagnonnage parallèle qui soit spirituel, professionnel, communautaire mais non juridique.

Il est difficile définir actuellement une ligne d'avenir.

Concernant l'adoption il n'y a pas d'obligation de réaliser un travail (Référentes).

Cela reste sous l'égide de la corporation.

Nos Mères et Dames hôtesse souhaitent que le passage du tentateur soit adaptée au féminin, elles travaillent dans ce sens.

Une réunion aura lieu à Paris le 09/10/2004 afin de reprendre et féminiser le rituel.

Lors de la prochaine réunion du 06/11/04, les gâches pour l'adoption seront déterminées avec le souhait que la table des anciens soit composée de têtes blanches.

La première adoption aura lieu de 04/12/2004 à Troyes, à la maison de l'outil.

Les noms de provinces seront féminisés et fidèle à la carte de France des régions.

Les noms de métiers resteront masculins.

En ce sens le compagnon COURTIN nous lit un texte extrait de l'Académie Française remis au 1^{er} ministre stipulant que les noms de métier ne peuvent être féminisés. Ils seront donc commun.

- **le titre sera : Aspirant du Devoir**
- **le blason étant l'affaire des corporations**
- **la corporation est libre des travaux d'adoption, tout comme la réception sera corporative.**
- **Les compagnons présents à la cérémonie le 04/12/04 à Troyes seront :**
 - **environ 30 compagnons du groupe du compagnonnage féminin**
 - **les 5 membres du conseil**
 - **les provinciaux et délégués de métiers correspondant aux adoptées**
 - **certaines compagnons accompagnant les jeunes femmes, nos Mères, notre Mère MARCILLY de Troyes et les familles des postulantes au repas.**

Soit 50 à 60 compagnons.

Un repas d'adoption aura lieu après la cérémonie.

Chaque pays coterie adoptée sera présentée à sa communauté respective lors d'une prochaine adoption dans les provinces.

Concernant l'adoption de Troyes, suivant mon échange avec le compagnon COURTIN, il serait souhaitable d'inviter après tant de services rendus au compagnonnage par ses causeries Sœur CHRISTILLA, tant appréciée des compagnons, ce serait lui rendre un hommage solennel.

Le compagnonnage féminin aura dans l'avenir la représentation d'un groupe non mixte évoluant en cohabitation dans certains domaines.

Ce groupe de femmes inter corporatives pourrait avoir au sein de l'association ouvrière une autonomie avec une représentante désignée auprès de nos instances, dans l'attente d'un chemin parallèle.

De ce fait le groupe référant masculin se détachera mais tout dépendra de la capacité des femmes à être dans les métiers .

A régler par la corporation des tailleurs de pierre :

Les travaux des d'adoption sachant que l'adoption est le 4 décembre prochain.

Que faisons nous avec le blason ? Donnons nous les lettres ?

Si la réponse est négative ne pouvons nous pas frapper le blason ?

Définir d'une manière nationale leur intégration dans la corporation.

Consignes données par le compagnon SCHILDKNECHT C. concernant leur demandes d'adoption lors de la réunion du 26/09/2004.

Réaliser : un CV de présentation

une lettre de motivation envoyée pour toutes demande au délégué du collège des métiers, au représentant de la corporation du groupe compagnonnage féminin et aux Cayennes respectives.

La Fraternité de Tréveray.